

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		STYLISTE - DESIGNER														
Nature de l'activité (1)		23 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP					Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2		Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)												AA	43 974	100,11 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)												AB				
	3	À déduire		Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	50	0,11 %	
	4	Montant net des recettes												AD	43 924	100,00 %		
	5	Produits financiers (4)												AE				
	6	Gains divers (5)												AF	7 892	17,97 %		
	TOTAL (ligne 4 à 6)												AG	51 816	117,97 %			
	3		Achats (6)												BA	1 545	3,52 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	1 861	4,24 %		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)												BC	113	0,26 %		
	11	Taxe sur la valeur ajoutée												BD				
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY	208	0,47 %		
	13			Autres impôts										BS	238	0,54 %		
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 649	3,75 %		
	15	Loyer et charges locatives												BF	2 213	5,04 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW		BG	176	0,40 %					
	17	Entretien et réparations		190 0,43 %										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes				
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)		1 219 2,78 %											BH	3 833	8,73 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		288 0,66 %														
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 854 4,22 %														
	22	Primes d'assurances		281 0,64 %														
	23	Frais de véhicules (12)		1 897 4,32 %										Total : Transport et déplacements				
	(cocher la case si évaluation forfaitaire)			...											BJ	4 727	10,76 %	
24	Autres frais de déplacements (voyages...)		2 830 6,44 %															
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	5 809					BK	7 063	16,08 %			
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 255					BU	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		1 008 2,29 %										Total : Frais divers de gestion					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		2 250 5,12 %															
28	Frais d'actes et de contentieux		25 0,06 %											BM	3 864	8,80 %		
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	147 0,33 %														
30	Autres frais divers de gestion		433 0,99 %															
31	Frais financiers (14)												BN	207	0,47 %			
32	Pertes diverses (15)												BP	22	0,05 %			
TOTAL (lignes 8 à 32)												BR	27 719	63,11 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **STYLISTE - DESIGNER**

N° SIRET

23 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	24 097	54,86 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 249	2,84 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	25 345	57,70 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	803	1,83 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	803	1,83 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	24 543	55,88 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	5 128		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 071		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	2 152		

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			9 341			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	

STATISTIQUES PAR TRANCHES DE RECETTES - STYLISTE

		Tranche n° 1		Tranche n° 2	
		de 0 € à 46 221 €		de 46 222 € à 116 779 €	
		14 Adhérents		10 Adhérents	
RECETTES	Recettes encaissées	24 785	100,33 %	71 062	100,00 %
	A déduire : Débours payés				
	Honoraires rétrocedés	82	0,33 %		
	Montant net des Recettes	24 703	100,00 %	71 062	100,00 %
	Produits financiers				
Gains divers	12 313	49,84 %	915	1,29 %	
TOTAL RECETTES		37 016	149,84 %	71 977	101,29 %
DÉPENSES	Achats	327	1,32 %	3 096	4,36 %
	Salaires nets			4 281	6,02 %
	Charges sociales sur salaires			259	0,36 %
	Taxe sur la Valeur Ajoutée				
	Contrib. Économique Territoriale	191	0,77 %	210	0,30 %
	Autres impôts	127	0,51 %	370	0,52 %
	CSG déductible	1 202	4,87 %	2 304	3,24 %
	Loyers et charges locatives	2 045	8,28 %	2 227	3,13 %
	Location de matériel et mobilier	38	0,15 %	352	0,50 %
	- Entretien et réparations	154	0,62 %	223	0,31 %
	- Personnel intérimaire				
	- Petit outillage	1 411	5,71 %	832	1,17 %
	- Chauffage, eau, gaz, électricité	257	1,04 %	311	0,44 %
	- Honoraires non rétrocedés	1 972	7,98 %	1 594	2,24 %
	- Primes d'assurances	259	1,05 %	294	0,41 %
	TOTAL T.F.S.E.	4 052	16,40 %	3 254	4,58 %
	- Frais de véhicules	1 499	6,07 %	2 264	3,19 %
	- Autres frais de déplacements	1 951	7,90 %	3 862	5,43 %
	TOTAL TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	3 450	13,97 %	6 127	8,62 %
	- Charges sociales Obligatoires	3 696	14,96 %	8 286	11,66 %
	- Charges sociales Facultatives				
	CHARGES SOCIALES PERSONNELLES	4 919	19,91 %	9 540	13,42 %
	- Frais de réception, représentation, congrès	589	2,38 %	1 661	2,34 %
- Fournitures de bureau, documentation, ...	2 525	10,22 %	1 673	2,35 %	
- Frais d'actes et contentieux	14	0,06 %	39	0,05 %	
- Cotisations syndicales et professionnelles	156	0,63 %	135	0,19 %	
- Autres frais divers de gestion	503	2,04 %	361	0,51 %	
TOTAL FRAIS DIVERS DE GESTION	3 787	15,33 %	3 868	5,44 %	
Frais financiers	132	0,53 %	326	0,46 %	
Pertes diverses	9	0,04 %	47	0,07 %	
TOTAL DÉPENSES	20 278	82,09 %	36 262	51,03 %	
RÉSULTAT	Excédent	16 737	67,75 %	35 715	50,26 %
	Plus-values à court terme				
	Divers à réintégrer	330	1,34 %	2 486	3,50 %
	Bénéfice SCM				
	Frais d'établissement				
	Dotations aux amortissements	435	1,76 %	1 237	1,74 %
	Moins-values à court terme				
	Divers à déduire				
	Déficit SCM				
	RÉSULTAT	16 632	67,33 %	36 964	52,02 %
Kilométrage moyen		7374 km		11308 km	